



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de Rennes

MAIRIE

de

35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ

Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 035-213502511-20260928-D_2026_087-DE

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 22 septembre 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-SEPT en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de Mme Anne-Laure DUVAL, Maire.

Présents : Mme DUVAL Anne-Laure, M COUMAILLEAU Pascal, Mme GUILBERT Maria, M PERAN Emmanuel, Mme BLOT Anne-Sophie, M VASNIER, Mme SENAMAUD Corinne, M FAYE Christian, Mme LEBRETON Nadine, M GENDRON Claude, M RAVAILLER Michel, Mme DANDIN Nathalie, Mme DUPONT Liliane, M PARAVISINI Bruno, Mme HERBEL-DUQUAY Marie-Christine, M AGOYER Rodolphe, M MAUDET-CARRION Richard, Mme MINIER Céline, M FEVRIER Nicolas, Mme PERRIGAULT Stéphanie, Mme CUPIF Angélique, M GUEGAN Sébastien, M ORAIN Damien, M DONVAL Florian, Mme JOUAULT Claire, Mme QUENACH DE QUIVILLIC Amélie, Mme BRUN Christelle formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : M Péran.

Le procès-verbal de la séance du 06 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2026-087 – Affaires scolaires – Convention dispositif « Boîtes à lettres Papillons »

L'Association Les Papillons œuvre à la prévention, à la détection et à la lutte contre les violences commises sur les enfants, notamment en mettant à leur disposition des boîtes aux lettres installées dans les écoles, collèges, lycées, et clubs de sport dans lesquelles ils peuvent décrire les situations de violence ou de maltraitance dont ils sont victimes ou témoins.

Le dispositif des Boîtes aux lettres Papillons® permet aux enfants de s'exprimer librement, en toute confidentialité et à l'Association de recueillir et d'analyser ces courriers d'enfants pour leur venir en aide, afin de réaliser le cas échéant, un signalement aux autorités compétentes.

La commune de Saint-Aubin-d'Aubigné et l'Association souhaitent conventionner pour encadrer l'installation de boîtes aux lettres destinées aux équipements publics accueillant des enfants.

La convention, en annexe à la présente délibération, a pour objet de décrire les conditions et modalités de la collaboration entre les parties, dans le cadre de la mise en place, par l'association de Boîtes aux lettres Papillons®,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à L' UNANIMITÉ, décide de :

- . **ADOPTER** la convention proposée par l'association ;
- . **DESIGNER** Mme Guilbert en qualité de personne ressource ;
- . **DESIGNER** Mme Minier en qualité de personne référente ;
- . **DESIGNER** M Desvignes, policier municipal, en qualité d'agent de relève ;

Le Secrétaire de séance

La Maire

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260928-D_2026_087-DE

M Emmanuel PERAN

Mme Anne-Laure DUVAL